

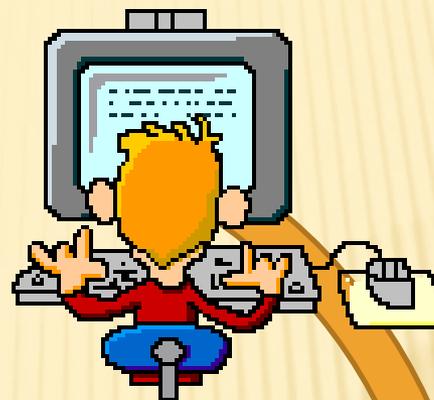
De l'enregistrement à l'avis de la commission  
d'équivalence de diplôme

# PROCÉDURE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME

7- AVIS DE LA COMMISSION



1- ENREGISTREMENT



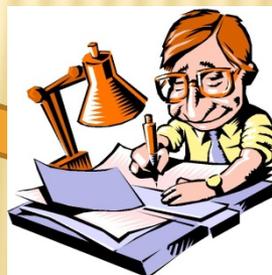
2- ANALYSE



3- ACCUSE RECEPTION



4- AFFECTATION



6- COMMISSION



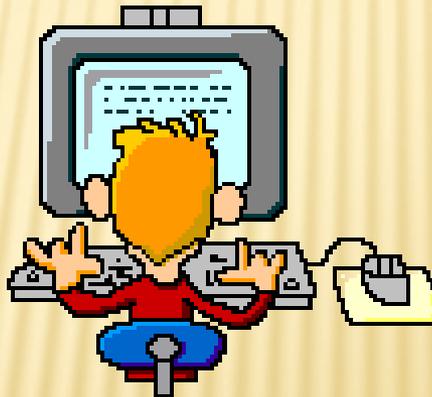
5- PRE COMMISSION



# 1 - ENREGISTREMENT

---

- ✘ Enregistrement du dossier de demande d'équivalence de diplôme



# 2 - ANALYSE

---

- ✘ Analyse du contenu du dossier par l'équipe du secrétariat



# 3- ACCUSÉ RÉCEPTION

- ✘ Accusé réception envoyé au demandeur pouvant éventuellement être accompagné d'une demande de pièces complémentaires



# 4 - AFFECTATION

---

- ✘ Si le dossier est complet affectation de celui-ci à une pré-commission
- ✘ Si le dossier est incomplet, mise en attente de celui-ci pour pièces complémentaires

# 5 - PASSAGE EN PRÉ-COMMISSION

- ✘ Analyse du dossier par des « experts / personnalités reconnues » qui émettront une proposition d'avis
- ✘ Affectation du dossier à une date de commission



# 6 - PASSAGE EN COMMISSION

- ✘ Rapport des « experts », débats, émission de l'avis rendu par la commission
- ✘ Si avis de sursis (pour pièces ou audition) retour à l'étape d'affectation à une pré-commission



# 7 - AVIS DE LA COMMISSION

- ✘ Communication de l'avis (favorable ou défavorable) de la commission faite par voie postale directement à l'intéressé après l'établissement d'une décision de motivation signée par le président de la commission
- ✘ Si avis de sursis pour pièces complémentaires ou audition, retour à l'étape de passage en pré-commission

